

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN D'ADMISSION EN BUT - 1ÈRE ANNÉE

RENTRÉE 2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,

Vu les Statuts de l'UCA;

ARRETE

Article 1:

La composition du jury d'admission des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les spécialités suivantes : MP, GIM, GB, INFO, R&T, GEA, SEE, SD, CHIMIE, MMI, GTE, GEII, GMP, GLT, TC, TCM, ICJ (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury:

Éric AGBESSI, Président du jury, PU Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dept MCF

Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques

Paul CHECCHIN, PU - Chef dept G.I.M

Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique

Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T

Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA

Abdel BELKORCHIA, MCF - Chef dpt Génie Biologie - agronomie et SEE

Sophie LEBOUVIER, PRCE - Chef dept GEA

Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID

Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie

Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI

Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique

David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII

Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE

Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP

Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC

Sandra SAÏD, MCF - Chef dept GLT

Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TC

Marie-Laure BORNARD, PRCE - Chef dept MMI

Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ

Claire MATON, Professionnel

Pascal KERNEIS, Professionnel

Thierry MOISSINAC, Professionnel

Stéphane OUILLON, Professionnel

Serge LAURENT, Professionnel

Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel

Laurent MASSACRIER, Professionnel

Article 2:

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06/02/2023

Le Président

Le Directeur dénéral des Service

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

0 8 FEV. 2023

- Publié le

0 8 FEV. 2023

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.